

EXTRA



JEUNE BARREAU DE MONTRÉAL
YOUNG BAR OF MONTREAL

JUNIOR

- Une édition spéciale de l'ExtraJudiciaire

OSER SE RENOUVELER

AOÛT 2016

volume 30 • numéro 4

**L'ÉCOSYSTÈME D'UN BUREAU MOBILE...
OU COMMENT NE PAS RENTRER À LA RENTRÉE** PAGE 11-12

LADY MARMELADE PAGE 16-17

**JOURNALISTE AVANT TOUT –
LE DROIT COMME FONDEMENT DE SON UNICITÉ** PAGE 19-20

L'EXTRAJUDICIAIRE

est le bulletin d'information du Jeune Barreau de Montréal (JBM).

Il est tiré à près de 5 000 exemplaires, et ce, à raison de SIX PARUTIONS PAR ANNÉE.

Il est distribué gratuitement à tous les avocats de dix ans et moins de pratique inscrits à la section de Montréal du Barreau du Québec ainsi qu'à la magistrature et à de nombreux intervenants du monde juridique.

TABLE DES MATIÈRES

• PRÉSIDENTIELLEMENT VÔTRE — MOT DE LA PRÉSIDENTE	3
• À L'ORDRE SVP — MOT DU BÂTONNIER	4
• NOTA BENE — MOT DE LA RÉDACTRICE EN CHEF	5
• L'AVOCAT DISPARU...	6
• L'ÉDUCATION JURIDIQUE : POUR UN MEILLEUR ACCÈS À LA JUSTICE	7
• QUELLE SERA LA VALEUR AJOUTÉE DU JURISTE DE DEMAIN ?	8
• RETOUR SUR LES ACTIVITÉS DU JBM	9
• LA RECETTE DU BONHEUR	10
• L'ÉCOSYSTÈME D'UN BUREAU MOBILE... OU COMMENT NE PAS RENTRER À LA RENTRÉE	11
• LES JURISTES EN ASSOCIATIONS	13
• THE LIBOR (LONDON INTERBANK OFFER RATE) SCANDAL	14
• DARE TO BE CREATIVE IN YOUR LAW CAREER	15
• LADY MARMELADE	16
• JOURNALISTE AVANT TOUT – LE DROIT COMME FONDEMENT DE SON UNICITÉ	19
• L'AVOCAT 360, JAMAIS SANS SON TÉLÉPHONE INTELLIGENT ?	21
• DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL : SAVOIR BIEN S'ENTOURER	22
• DONNEZ-MOI UN POINT FIXE ET UN LEVIER ET JE SOULÈVERAI LA TERRE	23

Administrateur responsable du Comité ExtraJudiciaire	M ^e Alex Goupil
Rédactrice en chef	M ^e Véronique Gaudette
Journalistes	M ^{es} Marie-Hélène Beaudoin, Dominique Boutin, Maryse Carrière, Rizwan Gondal, Amina Kherbouche, Raphaële Lavoie Lafontaine, Yanneck Ostaficzuk, Lucrezia Plutino, Daphné Kathia Rosalbert, Marguerite Tchicaya, Elizabeth Tran, Annie-Claude Trudeau et Patrick Zakaria.
Conseillers à la révision linguistique	M ^{es} Alice Boivin, Pierre-Marc Boyer et Elizabeth Tran.
Coordonnatrice à la révision linguistique	M ^e Elizabeth Tran
Photographe	Savitri Bastiani photographe
Graphisme	Boo Design
Impression	Sisca Solutions d'affaires
Membres du conseil d'administration 2016-2017	M ^{es} Cynthia Brunet, Alex Goupil, Louis-Paul Hétu, Précilia Hijazi, Caitlin Jenkins, Elsa Kelly-Rhéaume, Extra Junior Laguerre (Président), Émile Langevin, Caroline Larouche, Mylène Lemieux, Jonathan Pierre-Étienne, Alice Popovici, Sophia Rossi, Annie-Claude Trudeau et Sabine Uwitonze.
Directrice générale du JBM	M ^e Catherine Ouimet
Coordonnatrice aux communications	M ^{me} Anne-Marie Lelièvre

Tous droits réservés. Dépôt légal – Bibliothèque du Canada (ISSN 0838-0880) et Bibliothèque nationale du Québec.

Dans l'ExtraJudiciaire, la forme masculine désigne, à moins que le contexte ne s'y prête pas, aussi bien les femmes que les hommes. La rédaction se réserve le droit de ne pas publier un texte soumis, de le modifier ou de le réduire. Les textes publiés ne reflètent nullement l'opinion de la rédaction ni du JBM, mais bien de celle de leurs auteurs respectifs.

Numéro de convention de la Poste-publications 40031782. Retourner toute correspondance ne pouvant être livrée au Canada au : Direction générale du JBM, Maison du Barreau, 445 boulevard Saint-Laurent, bureau RC-03, Montréal (Québec) H2Y 3T8.

AVIS : Tout membre qui désire que son nom n'apparaisse pas sur la liste nominative que le JBM transmet occasionnellement à des tiers à des fins de prospection commerciale ou philanthropique doit en informer par écrit la Direction générale du JBM à l'adresse ci-haut mentionnée.

Adjugé.

- ✓ ASSURANCE AUTO
- ✓ ASSURANCE HABITATION
- ✓ RESPONSABILITÉ CIVILE COMPLÉMENTAIRE

Découvrez pourquoi l'assurance auto et habitation de l'AABC est le régime prisé par les **membres de la profession juridique** au Canada.

Demandez une soumission dès aujourd'hui !

1 877 314-6274 ou visitez
notre site Web assurancebarreau.com



Chers membres,

C'est avec une immense joie que je prends la relève comme président du JBM pour le mandat 2016-2017. Sachez, chers amis, que j'éprouve une immense fierté de faire partie d'une association dont les membres sont si ouverts d'esprit et accueillants. Je me sens donc privilégié d'avoir votre confiance pour guider les destinées de votre JBM pour la prochaine année. Je vous en remercie!

OSER SE RENOUVELER

Pour ce mandat, le JBM a l'intention de poursuivre le travail entrepris depuis la sortie du *Rapport sur la situation de l'emploi chez les jeunes avocats du Québec*. Nous sommes heureux de constater que les problèmes qu'éprouvent de jeunes avocates et avocats à trouver un emploi ou un stage sont pris au sérieux par la communauté juridique. Malgré cette prise de conscience, le problème perdure. La situation des jeunes ne s'améliorera pas sans un engagement clair de nos institutions à adopter les solutions qui s'imposent. Le JBM croit fermement que ces solutions se trouvent dans les recommandations du rapport. Cette année, nous continuerons nos démarches en vue d'améliorer le sort de nos membres.

Cette année, je vous propose également que notre Jeune Barreau, que nos membres, que notre profession osent se renouveler. Oser, ça signifie avoir de l'audace, sortir des sentiers battus. Ça signifie éviter la trop grande prudence qui peut conduire à l'inertie dans nos actions. N'ayons pas peur d'entreprendre des projets et de prendre position sur des enjeux pour faire rayonner le point de vue des jeunes. Le JBM lui-même doit aussi constamment chercher à se renouveler. Cela signifie que nous ne devons rien tenir pour acquis! Que ce soit nos membres, notre statut dans la communauté juridique, la popularité de nos activités, rien!

Dans un autre ordre d'idées, le conseil d'administration travaillera à la réalisation de nombreux projets pendant ce mandat. Nous savons tous que le temps où chaque type de professionnel travaillait en vase clos est dépassé. Pourtant, les avancées tardent à se faire voir. Par l'organisation d'activités comme le *6@8 Rewind*, le *Cocktail interprofessionnel* et, tout récemment, *Lex'Startup*, le JBM emboîte le pas vers cette nouvelle ère de rapprochements entre les avocats et les autres professionnels. Ces initiatives de rapprochements doivent se poursuivre et même s'accroître. Le JBM organisera une activité d'envergure regroupant les jeunes professionnels de Montréal. Aussi, par souci d'améliorer l'accessibilité à la justice, nous entreprendrons un dialogue avec le *Fonds d'assurance responsabilité professionnelle* et le Barreau du Québec en vue de permettre aux avocats exemptés de souscription d'offrir certains services juridiques *pro bono*. Par ailleurs, nous souhaitons rendre nos contenus accessibles plus facilement pour les membres; le JBM étudiera sérieusement la possibilité de regrouper les publications de *l'Extrajudiciaire*, du CAP et du Blogue du CRL sous une plateforme électronique commune qui sera nommée le *Blogue du JBM*. Un tel projet a un potentiel de générer de nombreuses retombées à moyen et long terme pour notre association. De plus, nous croyons que nos membres bénéficieraient d'avoir accès à une conférence dédiée aux technologies de l'information revampée.

La conférence LegalIT sera donc de retour pour une 11^e année avec une formule améliorée.

En terminant, je tiens à souligner que votre nouveau conseil d'administration est composé au deux tiers par des avocates. Ce ratio est à l'image de la profession de demain. Encore une fois, cette forte présence féminine fait preuve de l'ouverture du JBM à l'égard du changement et de la différence. Nous ne pouvons qu'en être fiers. Messieurs, adaptons-nous *because it's 2016!* :)

Sur ce, je vous invite à me transmettre vos commentaires ou vos suggestions concernant mon programme à l'adresse monajbm@ajbm.qc.ca et vous souhaite une bonne année!



{Extra Junior Laguerre
président
presidence@ajbm.qc.ca

Pssst...

Nous sommes ravis de vous annoncer que notre nouveau site internet est maintenant en ligne. En plus de son look actuel, il comprend plusieurs nouvelles fonctionnalités.

Consultez-le!

Quel plaisir de m'adresser à vous, chers jeunes membres du Barreau de Montréal!

Oser se renouveler... Tel aurait pu être le thème de mon bâtonnat. C'est une phrase forte, inspirante et d'actualité.

À l'heure où trop souvent, nous avons peur d'oser, d'innover, de nous tromper, de faire l'objet de mauvaises critiques, nous devons au contraire oser. Oser nous renouveler, sans cesse, aujourd'hui, demain, après-demain, tous les jours.

Nous pratiquons le droit comme nos ancêtres : volumineux dossiers, valises pleines de documents, lourds cahiers d'autorités, transmission des procédures par télécopieur, interrogatoire avec sténographe et achat d'une photocopie des procédures à 3 \$/page, utilisation d'un système de facturation à taux horaire, taux souvent considérable pour couvrir les dépenses qu'entraînent de luxueux bureaux...

Pourtant, les temps ont changé. Le 20^e siècle a été marqué par de nombreuses inventions qui ont bouleversé nos habitudes, mais si la profession s'est adaptée, elle ne s'est pas réinventée. Le temps est venu de revoir les façons de pratiquer le droit pour entrer officiellement dans ce 21^e siècle déjà bien entamé.

Albert Einstein disait : *A person who never made a mistake, never tried something new.* Et il répétait à qui voulait l'entendre que : *You never fail until you stop trying.*

Pensons-y, la prochaine fois que nous hésiterons à oser, que nous n'oserons pas oser...

Avec l'arrivée d'une nouvelle génération jeune et dynamique, à l'ère de l'*Uberisation*, où tout va toujours plus vite, ces propos sont d'autant plus d'actualité et ces problématiques d'autant plus criantes.

Le fait de profiter d'un certain monopole ne doit pas nous amener à négliger l'importance de revoir nos façons de faire. S'asseoir sur nos lauriers et refuser d'évoluer nous mènera à notre perte, avec les conséquences que cela peut avoir sur la protection du public et l'avenir même de la profession.

Il faut rattraper le train, vite, avant que le retard soit tel qu'il devienne impossible d'y monter, car alors, la nouvelle concurrence nous aura dépassés, nous aura surpassés.

OSONS prendre notre place sur les conseils d'administration de nos institutions!

Être jeune ne se limite pas à avoir moins de 10 ans de Barreau. C'est surtout une façon de penser, d'innover, d'accueillir les jeunes collègues, de leur faire une place et d'être réceptif à leurs idées. Je souligne d'ailleurs que la majorité des membres du Conseil du Barreau de Montréal 2016-17 a été assermenté au 21^e siècle!

OSONS repenser nos institutions, dont le Barreau de Montréal, le JBM et le Barreau du Québec!

Il faut constamment repenser nos institutions, être à l'avant-garde, innover.

OSONS repenser nos relations internationales!

Inspirons-nous de ce qui se fait ailleurs pour alimenter nos réflexions.

OSONS collaborer avec les acteurs de la société civile!

Que ce soit la Ville de Montréal ou d'autres professionnels, il faut discuter de nos enjeux et buts communs.

OSONS implanter la cotisation professionnelle en fonction du revenu!

Nos cousins français le font. Étudions la possibilité d'en faire autant ici.

OSONS former une association professionnelle d'avocats!

Les barreaux veillent à la protection du public, mais qui veille à la protection des intérêts des avocats?

OSONS nous procurer une maison du Barreau de Montréal!

Avec le loyer imposant, les taux d'intérêt de nos placements et des hypothèques ridiculement bas, le Barreau de Montréal qui agrandit ses locaux par l'intérieur depuis plus de 40 ans et qui sera toujours là dans 100 ans. Pourquoi pas?

OSONS amener la profession à l'ère numérique!

Au-delà du Wi-Fi dans les palais de justice, je pense au dépôt électronique, à l'audition sans papier, au tribunal électronique, au plumitif interactif.

OSONS changer notre façon de pratiquer!

Facturons nos clients autrement qu'à taux horaire. À forfait, par exemple, ou en offrant notamment des mandats à portée limitée.

Cessons de le dire et d'en rêver. AGISSONS!

Pour qu'on y réfléchisse ensemble, je mènerai une grande consultation auprès de vous tous pendant mon mandat. Je vous invite d'ailleurs à me faire part de vos commentaires ou suggestions à batonnier@barreaudemontreal.qc.ca.

J'ai hâte de vous entendre!

**Il faut agir!
Il faut oser!**
*Let's all
think outside
the box!*



EXTRA DANS LA COURSE



42,2 km d'avenir dans les rues de Montréal. À l'occasion de la rentrée et considérant le thème du numéro de la présidence 2016-2017 du JBM, je vous soumetts ici la mise à jour de l'un de mes premiers textes publiés dans l'ExtraJudiciaire. Extra dans la course... toujours d'actualité.

Rien ne sert de courir; il faut partir à point. À un mois de l'édition 2016 du Marathon de Montréal qui se tiendra le 25 septembre prochain, des jeunes étudiants de Montréal se préparent pour une septième année à réécrire la célèbre fable de Jean de La Fontaine en misant sur l'alliance du lièvre et de la tortue : plutôt courir pour espérer partir à point.

Ces jeunes étudiants sont partie au projet *Étudiants dans la course* (EDLC). Le projet est inspiré de « Students Run LA » qui est un programme implanté en Californie depuis maintenant 20 ans et qui fait la différence dans la réussite scolaire des étudiants des *High School* américains. En 2010, 3 000 d'entre eux participaient au marathon de Los Angeles (LA), dont 92% ont obtenu leur diplôme.

Promouvoir l'activité physique et la discipline, augmenter la confiance et l'estime de soi, réduire les facteurs de risque reliés aux drogues et aux gangs de rues et inculquer aux jeunes la volonté de se fixer un objectif et de l'atteindre pour assurer leur bien-être et leur avenir sont des objectifs du projet EDLC. Projet novateur de la pédiatrie sociale, EDLC a été chapeauté par la Fondation du Dr Julien au cours de ses premières années d'existence et encourage une trentaine de jeunes étudiants, au niveau du deuxième cycle secondaire et provenant de milieux à risque de Montréal, à entrer dans la course. Une course progressive débutant à l'automne et se terminant avec l'épreuve physique et mentale la plus exigeante du projet, celle du

42,2 km à l'occasion du Marathon de Montréal. En plus de leur donner un encadrement les aidant à grandir, les jeunes étudiants qui terminent le programme EDLC reçoivent une bourse d'études pour la réalisation d'un projet académique ou d'une formation technique.

Ce projet croit en la force de transformation positive et durable que les mois de préparation à relever une telle épreuve puissent avoir sur les étudiants sélectionnés qui vivent l'expérience. Il s'agit de créer de l'espace pour que vienne un second souffle dans leur vie, souffle qui au cours de la vie adulte alimentera leur faculté à rêver en assurant la croyance que le rêve est synonyme d'action, d'épanouissement personnel et de contribution à la vie en société.

La passion, toujours. C'est l'engagement bénévole des passionnés de course à pied qui contribue à faire de ce projet un véritable projet humanisant. À cet effet, la Fondation du Dr Julien a écrit : « Ce projet mobilisateur met en interrelation des personnes issues de la communauté, qui ont réussi, qui vivent une fierté et qui se réalisent dans la course, avec des jeunes au tout début de leur vie d'adultes qui vivent des conditions difficiles et qui risquent de perdre espoir en eux-mêmes et en la société ». Par l'amour et le respect qu'ils ont développés pour leur discipline, ces passionnés de course à pied agissent comme mentors ou partenaires de course pour inspirer et motiver les jeunes étudiants qui ont accepté de relever le défi.

Ces mentors et partenaires de course sont des professionnels provenant des milieux des affaires, de l'éducation, des sciences, des arts et autres. L'implication des mentors consiste à encourager et à accompagner un étudiant durant les mois d'entraînement et les épreuves précédant le marathon. Quant aux partenaires de course, ils se joignent aux entraînements de façon occasionnelle pour partager leur enthousiasme et leurs connaissances.

Pour transmettre votre passion de la course à pied, puisque le projet recrutera des mentors et des partenaires de course pour la cohorte 2016-2017, ou pour plus d'information : <http://etudiantsdanslacourse.org/>.

Oser entrer dans la course. Bon marathon!



Véronique Gaudette
extrajudiciaire@ajbm.qc.ca

L'AVOCAT DISPARU...



Le droit en soi est évolutif, donc l'avocat doit faire de même. Il me semble qu'il ne peut être remplacé par une vulgaire machine qui ne fait qu'exécuter. Le droit n'est pas seulement une science que l'on applique sans réfléchir. Il est vrai que le citoyen peut trouver plusieurs applications sur le Web afin de l'aider pour certaines tâches juridiques, comme la rédaction d'un contrat, mais le droit ne se limite pas à cela.

L'avocat n'est pas seulement nécessaire pour représenter devant les tribunaux, il peut également être présent en amont, c'est-à-dire avant même qu'il y ait un litige. Si les citoyens avaient la possibilité de rencontrer un avocat-conseil avant même que leur contrat soit signé ou qu'un litige se présente, on pourrait éviter plusieurs dossiers qui se retrouvent par la suite devant les tribunaux.

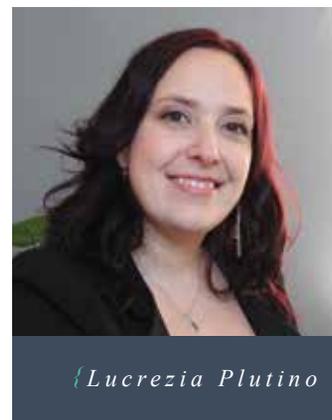
Je suis de ceux qui croient qu'informer le public est primordial et devrait être le devoir de l'avocat. L'avocat doit être accessible à tous, il devrait notamment se trouver sur le terrain avec les gens, afin de prévenir et aider à comprendre.

Pourquoi croire que l'avocat doit seulement être dans son bureau ou en train de courir ou de plaider dans les palais de justice? L'avocat devrait notamment être dans les écoles primaires ou secondaires à instruire nos jeunes. *Éducaloi* offre des ateliers de justice aux écoles³ et c'est, selon moi, essentiel pour l'éducation de nos jeunes.

Nous avons l'avocat-médiateur, d'autant plus important avec la venue du nouveau Code de procédure civile. Le gouvernement devrait faire connaître ce service et offrir davantage de séances gratuites aux contribuables. Plusieurs programmes sont déjà en place à ce jour. Le ministère de la Justice offre aux parents ayant un enfant à charge et étant en processus de séparation ou de divorce 5 heures de séances de médiation gratuites avec un médiateur accrédité⁴. À la Division des petites créances du district de Montréal, un projet pilote a été instauré en 2014 en collaboration avec le Jeune Barreau de Montréal, où des médiateurs sont présents et disponibles sur place afin d'aider les parties à régler leur litige⁵. Le succès de ce projet est jusqu'à présent très tangible.

Il est vrai que deux parties peuvent régler elles-mêmes leur litige, mais l'avocat-médiateur permet également aux parties d'envisager certaines avenues qu'elles ne pouvaient entrevoir, étant prises par leurs émotions. Cela ne peut être fait par « une machine »; seul un avocat compétent en chair et en os, qui peut réfléchir et comprendre, peut faire ce travail. Cela démontre, selon moi, que l'avocat est toujours nécessaire.

L'avocat est-il voué à disparaître? Non. L'avocat sera-t-il le même dans 50 ans? Non. Son mandat sera certes différent, mais sa présence dans notre monde est pertinente et le sera toujours. Par ailleurs, nous devons faire en sorte de nous assurer que nous suivrons la vague.



Lucrezia Plutino

Que ce soit dans *Retour vers le futur* ou encore *Le sixième sens*, on voit que la technologie est omniprésente. Terminé les voitures traditionnelles, elles avancent seules. Plus besoin de femme de ménage, la balayeuse se passe toute seule, ah ça j'aime ça par contre! L'avocat, lui, est-il voué à disparaître?

L'engorgement des tribunaux ainsi que les coûts importants pour les citoyens font en sorte que de plus en plus de citoyens¹ se représentent seuls devant les tribunaux. Dernièrement, un nouveau site Internet est apparu sur la toile : *On règle?* Ce site est un outil de négociation en ligne. Il permet à deux parties de régler leur litige sur le Web, sans l'intermédiaire d'avocats, et ce, à moindre coût.

Donc la question qui tue : l'avocat est-il encore utile ?

À mon avis, l'avocat sera toujours nécessaire et il ne peut être voué à disparaître. Par ailleurs, comme toute chose, il est appelé à évoluer.

1 <http://www.barreau.qc.ca/fr/publications/avocats/tarifcation/index.html>.

2 Onregle.com.

3 Les ateliers de justice, Éducaloi : <https://www.educaloi.qc.ca/services-et-ressources/ressources-educatives/les-ateliers-nos-juristes-benevoles-dans-votre-ecole/description-du-programme>.

4 Ministère de la Justice - Médiation familiale : <http://www.justice.gouv.qc.ca/francais/programmes/mediation/accueil.htm>.

5 <http://www.barreau.qc.ca/fr/publications/avocats/tarifcation/index.html>. http://www.tribunaux.qc.ca/c-quebec/ProtocoleMediationPetitesCreancesM11_oct2014.pdf.



L'éducation juridique : pour un meilleur accès à la justice

1991 : Le rapport *Jalons pour une plus grande accessibilité à la justice*¹ est publié. On identifie des défis liés à l'accès à la justice et propose des moyens pour les surmonter tels que favoriser l'éducation juridique. 25 ans plus tard, qu'en est-il ?

Définir l'accès à la justice

Lorsqu'on parle de « l'accès à la justice », on pense encore trop souvent à l'accès à des institutions. Cela implique la disponibilité d'une structure, avec coût et délais raisonnables.

Mais la justice dépasse bien souvent le cadre des institutions. En se penchant sur le *sentiment de justice*, propre à chacun ou à chaque communauté, on constate rapidement le besoin de s'éloigner des règles purement juridiques et du système judiciaire. Pour le Prof. Roderick Macdonald, qui présidait le rapport, c'est dans la société que réside la justice, et non dans le droit.

L'accès à la justice, c'est donc aussi la capacité pour chacun de reconnaître la dimension juridique des situations de la vie courante, trouver l'information nécessaire pour y répondre et avoir en main les compétences pour agir et régler les différends. L'éducation juridique repose d'ailleurs sur ces trois composantes : les connaissances, les habiletés et les attitudes.

L'éducation juridique, c'est un peu comme la conduite automobile : il nous faut des connaissances de base (le Code de sécurité routière), des habiletés (tourner le volant au bon moment), mais aussi des attitudes (prudence, confiance).

(Suite de l'article en page 18) ►

¹ Gouvernement du Québec, Groupe de travail sur l'accessibilité à la justice, *Jalons pour une plus grande accessibilité à la justice*, 1991, 112 pages.

UNE MARGE DE CRÉDIT POUR AIKO



Hara

ASTUCIEUSE

**EN ADHÉRANT À L'OFFRE DISTINCTION,
PROFITEZ D'UNE MARGE DE CRÉDIT
RÉPONDANT À VOS BESOINS SPÉCIFIQUES :**

- Taux d'intérêt avantageux de 3,20%¹
- Options de remboursement flexibles
- Aucuns frais de gestion

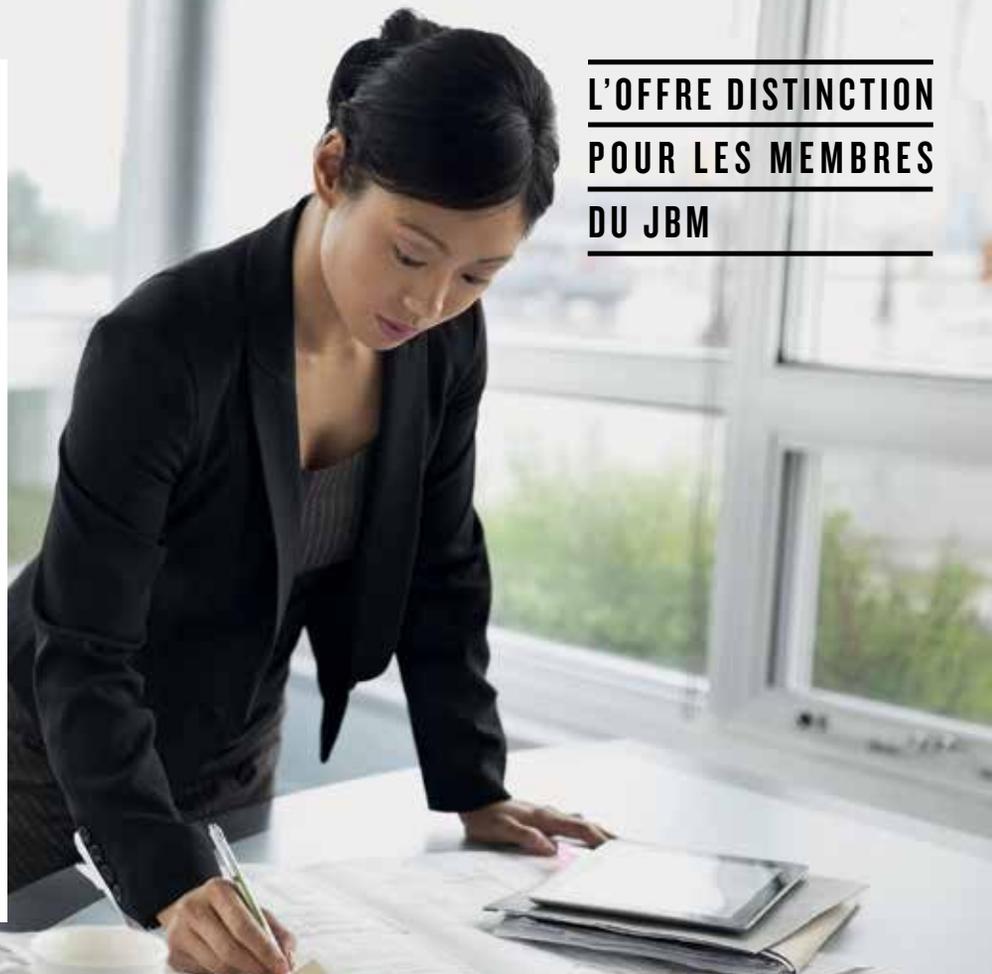
desjardins.com/jbm



Desjardins

Coopérer pour créer l'avenir

**L'OFFRE DISTINCTION
POUR LES MEMBRES
DU JBM**



QUELLE SERA LA VALEUR AJOUTÉE DU JURISTE DE DEMAIN?



« Ross » ou « l'avocat robot » d'IBM obtenait son premier emploi chez la firme américaine Baker & Hostetler en mai 2016. Cette acquisition dresse le portrait de la quatrième révolution industrielle qui se traduira par une accélération des technologies vers une définition complexe de l'intelligence artificielle, selon le World Economic Forum (WEF). Quelle sera la valeur ajoutée du juriste de demain ?

En 2008, Richard Susskind publiait le succès de vente *The End of Lawyers? Rethinking the Nature of Legal Services*. En lisant cet ouvrage, alors que j'étais encore sur les bancs de la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa, j'appréhendais déjà tous les défis de ma future carrière. La thèse défendue par Susskind est que la technologie, la mondialisation et autres facteurs propres à la quatrième révolution

industrielle vont changer les règles fondamentales de l'offre et de la demande en matière de services juridiques. Le juriste qui fera défaut de s'adapter à cette mutation de la profession risque de disparaître.

Ce bouleversement n'est pas uniquement celui de la profession juridique, tel que le constate le WEF dans son rapport *Future of Jobs*¹ publié lors du sommet de Davos en janvier 2016. Toutes les industries confondues doivent maintenant jongler avec la robotique, le « big data » et l'intelligence artificielle, et l'univers juridique n'y échappe pas. Selon l'analyse globale du WEF, le taux d'employabilité dans le milieu juridique demeurera stable, mais le recrutement pour les nouveaux diplômés sera plus difficile.

Aujourd'hui, avec le constat que dresse le *Rapport sur la situation de l'emploi chez les jeunes avocats du Québec*² publié par le Jeune Barreau de Montréal, je suis, une fois de plus, interpellée par l'avenir de ma profession. Il ne fait aucun doute que les jeunes ne peuvent plus se contenter d'épouser le moule, mais qu'ils doivent se réinventer. Ce constat peut toutefois sembler inatteignable alors que la simple maîtrise de la pratique du droit est une étape complexe qui s'acquiert sur de nombreuses années.

Ainsi, la transformation du juriste de demain doit débiter avant qu'il fasse le saut vers le marché de l'emploi. Sa formation doit l'inviter à « penser différemment » et à « faire preuve de créativité ». Il faut outiller le juriste et le sensibiliser à l'entrepreneuriat juridique. Ce dernier ne doit pas craindre l'avancement technologique, mais plutôt développer une adaptation proactive aux outils technologiques qui peuvent lui permettre de maximiser son taux d'efficacité.

Jusqu'à maintenant la formation du juriste était cloisonnée. Il faut encourager les initiatives qui invitent le futur juriste à collaborer avec d'autres professionnels pour développer des solutions créatives et propres aux besoins réels de la clientèle.

Le changement dans le marché passe par la nécessité de trouver des solutions qui servent la réalité globale du client, ce qui dépasse la simple expertise légale. Des initiatives telles que « Law Without Walls », lancée par la Faculté de droit de l'Université de Miami, sont en train de semer les graines de la formation de l'avenir et nos universités québécoises doivent emboîter le pas.

Heureusement, on dénote déjà plusieurs avocats qui ont pris l'initiative de créer de nouveaux produits pour transformer la prestation des services juridiques, mais il y a encore place à l'innovation.

Finalement, bien que l'innovation dans la prestation des services juridiques provienne essentiellement de la sphère privée, elle ne pourra être complète sans une réforme de la réglementation entourant la pratique du droit. Le Barreau Canadien faisait d'ailleurs plusieurs recommandations à cet effet dans son rapport *Transformer la prestation des services juridiques au Canada*³, indiquant que le modèle « n'a pas changé depuis des générations ».

Tous ces rapports sont trop souvent tablettés, mais la nouvelle génération veut ce changement pour assurer son futur. Le thème de la présidence du JBM pour 2016-2017 est « oser se renouveler ». Tous ensemble, nous devons faire preuve d'initiative visant à créer et à favoriser ce climat de changement et ne pas craindre de secouer l'ordre établi.



{Annie-Claude Trudeau}

1 http://www3.weforum.org/docs/WEF_Future_of_Jobs.pdf, page consultée le 20 mai 2016.

2 <http://www.ajbm.qc.ca/documents/file/rapport-sur-la-situation-de-l-emploi-chez-les-jeunes-avocats-du-quebec-web.pdf>, page consultée le 20 mai 2016.

3 http://www.cba.org/CBAMediaLibrary/cba_na/PDFs/CBA%20Legal%20Futures%20PDFs/Futures-Final-fra.pdf, page consultée le 20 mai 2016.

RETOUR SUR LES ACTIVITÉS DU JBM

CONGRÈS ANNUEL DU JBM

12-13 MAI 2016

C'est lors du 71^e Congrès annuel du JBM que l'annonce du nouveau Conseil d'administration pour le mandat 2016-2017 a été faite. C'est donc avec fierté que M^{re} Extra Junior Laguerre a entrepris son mandat de 118^e président du JBM qui sera sous le signe du renouveau et des changements positifs à l'image des membres du JBM. Le JBM tient à remercier ses partenaires :



De Gauche à droite : M^{re} Elsa Kelly-Rhéaume, Procureure générale du Québec ; M^{re} Mylène Lemieux, Gowling WLG (Canada) S.E.N.C.R.L., s.r.l. ; M^{re} Caitlin Jenkins, Yves Ménard avocats inc. ; M^{re} Sophia Rossi, Fédération du personnel prof. des universités ; M^{re} Cynthia Brunet, Thibeault Joyal ; M^{re} Annie-Claude Trudeau, Lex Operandi Services Juridiques inc. ; M^{re} Louis-Paul Héту (Vice-président), Procureure générale du Québec ; M^{re} Jonathan Pierre-Étienne, Grondin Savarese Legal Inc. ; M^{re} Extra Junior Laguerre (Président), Laguerre Fiscaliste ; M^{re} Émile Langevin (Secrétaire-trésorier), BFL CANADA risques et assurances inc. ; M^{re} Caroline Larouche (Présidente sortante), Procureure générale du Québec ; M^{re} Alex Goupil, Cirque du Soleil inc. ; M^{re} Précilia Hijazi, Ménard, Martin Avocats ; M^{re} Sabine Uwitonze ; M^{re} Catherine Ouimet (Directrice générale) ; Absente de la photo : M^{re} Alice Popovici, Popovici Family Law.

PRIX DE L'ORATEUR & ENGLISH ORATORY COMPETITION

15 JUIN 2016

Le JBM désire féliciter les gagnants et finalistes du Prix de l'orateur et du English Oratory Competition 2016



De gauche à droite : M^{re} Julien Grenier (2^{ème} place franco), M^{re} Marc James Tacheji (Gagnant franco), M^{re} Extra Junior Laguerre (Président du JBM), Mme Sonia Maknoun (Desjardins), M^{re} Jean-Philippe Bolduc (Gagnant anglo), M^{re} Francesca Taddeo (2^{ème} place anglo)

BÉNÉVOLE DE L'ANNÉE

2015-2016

Le JBM tient à souligner la nomination de M^{re} Véronique Gaudette à titre de bénévole JBM de l'année 2015-2016.



Impliquée sur le Comité ExtraJudiciaire à titre de rédactrice en chef, et impliquée au JBM depuis plusieurs années déjà, M^{re} Gaudette est une bénévole indispensable. Dans le cadre de son implication, elle a notamment contribué à la mise en valeur de l'historique du JBM ainsi qu'à la recherche et à la rédaction du Rapport sur la situation de l'emploi chez les jeunes avocats. Il était donc tout naturel de lui remettre le titre de bénévole de l'année afin de souligner son implication et son dévouement.

Les membres du Conseil d'administration ainsi que les employés de la direction générale du JBM la remercient pour son travail !

Le JBM aimerait également remercier pour leur implication les bénévoles suivants qui se sont démarqués en tant que finalistes pour le titre de bénévole de l'année 2015-2016

- M^{re} Audrey-Anne Guay | ACQ
- M^{re} Judith-Renée J. Léon | Judith Renée J. Léon Avocate
- M^{re} Mylène Lemieux | Gowlings WLG (Canada) S.E.N.C.R.L., s.r.l.

PRIX DE L'ORATEUR FRANCOPHONE 2016

M^{re} Marc James Tacheji | Fasken Martineau DuMoulin S.E.N.C.R.L., s.r.l.

Le JBM souligne également l'excellente prestation de l'orateur suivant qui s'est mérité la 2^e place au concours francophone:

M^{re} Julien Grenier | Lapointe Rosenstein Marchand Melançon, S.E.N.C.R.L.

2016 ENGLISH ORATORY COMPETITION

M^{re} Jean-Philippe Bolduc | Ravinsky Ryan Lemoine, s.e.n.c.r.l.

The YBM also underlines the excellent performance of the speaker who have won the 2nd place: M^{re} Francesca Taddeo | Borden Ladner Gervais

Le JBM remercie également son partenaire majeur





La recette du bonheur

Nous vivons à l'ère des technologies, où tout défile à un rythme accéléré. La plupart d'entre nous ne sauraient se passer de leurs appareils sans fil et des nombreuses applications qui les gardent branchés en tout temps. Pensez-y, à quand remonte la dernière fois que vous avez passé 24 heures sans consulter vos comptes Facebook, LinkedIn, Instagram et Twitter?

Avec les exigences du métier et les contraintes de temps auxquelles nous faisons face, il est facile de perdre de vue les éléments essentiels à notre bien-être. La recette du bonheur se trouve dans de simples actions qui devraient faire partie de notre quotidien. Au printemps dernier, j'ai suivi la conférence de M. Luc Doyon, psychologue et conférencier¹, sur les 13 ingrédients du bonheur. Je vous laisse juger de la simplicité de cette recette.

Suis-je heureux (se) ?

Vous vous êtes sans doute déjà posé cette question en lien avec votre vie personnelle et professionnelle. Il est important de se questionner sur sa raison d'être puisque trouver le sens à sa vie est un ingrédient du bonheur.

1 Luc Doyon, Propulseur de potentiel : <http://www.lucdoyon.ca>.

2 La méditation et ses bienfaits, <http://www.info-fibro.com/nouvelles/38-slideshow/145-la-meditation-et-ses-bienfaits.6>.

3 Spiritualité et développement personnel : http://www.spirit-science.fr/doc_spirit/spiritualite.html.

Est-ce que la carrière que vous exercez correspond à vos valeurs et à vos priorités? Quel est votre Pourquoi? Si vos circonstances actuelles ne vous conviennent pas, probablement que vous n'êtes pas à votre place. Il est peut-être temps de définir ce qui vous rend heureux. Le bonheur est relatif à chacun. Pour l'atteindre, il faut être vrai avec soi et éviter de se comparer aux autres.

Une forme de réflexion à incorporer à votre routine est la méditation. Plusieurs recherches ont démontré que ceux qui méditent régulièrement ont une meilleure concentration et gèrent mieux leur stress². Si vous n'êtes pas familier avec cette pratique, sachez que 5 à 10 min suffisent. Vous pouvez même le faire assis à votre bureau; fermez les yeux, décroisez les bras et les jambes, pensez à quelque chose qui vous fait plaisir et souriez. Vous vous sentirez bien plus léger par la suite.

L'équilibre

Il est vrai que les exigences du métier comprennent parfois de longues heures de travail et un haut niveau de stress. S'ajoutent à cela les engagements familiaux et les nombreuses implications sociales. Nous sommes constamment sollicités de part et d'autre. Le corps et l'esprit ne peuvent pas maintenir un rythme accéléré en continu, il faut reconnaître ses limites.

Afin d'optimiser vos capacités sur le plan corporel, affectif et intellectuel, il est conseillé de maintenir une vie équilibrée. Soyez bon avec vous-même et prenez le temps de vous reposer. Le repos et l'exercice physique sont de saines habitudes de vie à maintenir, elles vous permettent d'honorer votre santé.

Espace zen

Le bonheur ne provient certainement pas des biens matériels, mais plutôt de notre environnement et des relations que nous entretenons. C'est pourquoi il est conseillé de cultiver de saines relations. Restez loin des personnes négatives qui ne feront que vous décourager et des narcissiques qui n'ont d'intérêt que pour leur propre personne.

Nous avons tendance à vouloir tout contrôler et cela n'est pas de tout repos. Évitez de vous préoccuper de ce qui pourrait ou pourrait ne pas arriver. Plutôt que d'angoisser à propos de l'inconnu, cultivez l'optimisme et savourez le moment présent!

Que vous soyez croyant ou non, il est conseillé de cultiver la spiritualité. La spiritualité s'entend au sens large, soit « reconnaître l'existence de notre Moi véritable, de notre essence, et d'apprendre à nous laisser guider par elle. C'est donc la découverte d'une autre dimension de nous-même, une partie lumineuse, puissante et grandiose, qui ne demande qu'à être développée par l'expérience³. »

Finalement, complétez la recette en ajoutant les ingrédients suivants : cultiver le flow (la passion et l'excitation que vous éprouvez lorsque vous faites ce que vous aimez), développer la résilience (la faculté de rebondir et de vaincre des situations traumatiques) et cultiver le pardon.

Excellence = P + E³

Peut-on tout avoir dans la vie? C'est la question que j'ai posée en entrevue à M. Doyon. Selon lui, c'est tout à fait possible. Pour obtenir l'Excellence, vous devez être performant et équilibré sur les trois axes (corporel, affectif et intellectuel). Maintenant que vous connaissez la recette, allez et soyez heureux!



† Daphné Kathia Rosalbert



L'écosystème d'un bureau mobile... ou comment ne pas rentrer à la rentrée

AVIS AU LECTEUR : Le texte qui suit s'adresse à tout praticien qui souhaite se départir des chaînes de son bureau. Malgré la tentation que pourraient générer les astuces qui suivent, l'auteur n'assume aucune responsabilité dans la décision du lecteur d'entamer ce voyage autour du monde dont il rêve depuis sa plus tendre enfance ou tout simplement de se dorer la couenne quelques semaines de plus dans le sud. Bref, cet article vous présentera la tenue d'un bureau mobile.

Je suis un être affamé de liberté. C'est cet insatiable besoin qui m'a poussé à me lancer à mon compte dans les semaines suivant mon assermentation, en 2007.

Aujourd'hui, près de neuf ans plus tard, je regarde en arrière et me surprends de la quantité d'outils et d'applications accumulés afin de faciliter ma vie de praticien autonome. Ces outils m'ont permis de devenir un avocat mobile avec plusieurs points de services sans pour autant diminuer la qualité de mes services.

Je vous présente donc deux catégories d'outils incontournables dans le développement d'un bureau mobile : les outils de gestion et les fournitures portables. Ces deux catégories, interreliées, faciliteront votre efficacité professionnelle, en plus de vous donner un accès quasi immédiat aux outils les plus communs de votre pratique.

Les outils de gestion

Les outils que j'appelle de gestion sont ceux qui sont utilisés dans le cadre de nos activités courantes, notamment le courriel, l'agenda en ligne et le nuage informatique. J'attirerai de plus votre attention sur trois programmes et applications que j'affectionne particulièrement :

- **Trello**, un outil de gestion de projets qui vous permet de réunir vos fichiers, sites Internet pertinents ainsi que vos échéances de calendrier en plus de préparer des listes de tâches vous permettant de suivre l'évolution de vos tâches;
- **SimpleMind**, une application de cartographie conceptuelle (généralement appelée « mind mapping ») qui vous permet de réorganiser votre réflexion à l'aide de plusieurs outils intégrables;
- **Adobe Acrobat Reader** est le programme par défaut de lecture de fichiers PDF. Vous pouvez également écrire, annoter, cocher et même signer ces documents sur votre ordinateur ou manuellement à l'aide de votre souris ou d'un stylet. Adobe dispose par ailleurs de son propre nuage informatique exclusif aux fichiers PDF, permettant ainsi de réunir tous vos livres numérisés, articles et tout autre document que vous pourriez créer ou télécharger.

(Suite de l'article en page 12) ►

La magie de ces trois applications est de pouvoir les relier entre elles ou à d'autres applications et programmes grâce aux solutions du nuage informatique en plus d'y ajouter des images et des notes vocales. Autrement dit, vous pourriez préserver ces idées impromptues qui peuvent passer par votre esprit lorsque vous n'êtes pas au bureau ou que vous vous adonnez à vos activités préférées.

Bien que, pour plusieurs professionnels, l'utilisation d'outils de gestion soit devenue la norme, la législation est toutefois encore nébuleuse à ce sujet. Il est donc suggéré de bien lire et évaluer les conditions d'utilisation de ces outils, étant donné la nature confidentielle des informations dont nous sommes les gardiens.

Les fournitures portables

Agrafeuses

Ah... ces petits dispositifs tellement prometteurs qui nous permettent de réunir nos feuilles et de ne plus les égarer... jusqu'à ce qu'ils massacent nos pages imprimées avec amour! Mes deux trouvailles favorites ont été une agrafeuse écologique sans agrafes « Made By Humans » au prix de 10 \$, qui ne m'a plus jamais pris au dépourvu, ainsi qu'une agrafeuse électrique « Swingline » qui, pour une cinquantaine de dollars, donne un tout autre sens au mot « productivité ».

Imprimantes, numériseurs et télécopieurs mobiles

Avant de vous parler de ces produits, je dois vous faire un aveu : je ne fais plus confiance aux appareils multifonctions. Mon expérience personnelle m'a démontré que ces appareils n'aiment pas être sollicités pour plus d'une fonction, et ce, malgré leur appellation. Par ailleurs, de tels appareils sont, pour ainsi dire, immobiles. Je vous suggère donc de vous contenter d'une imprimante fixe standard et de porter attention au prix de recharge des cartouches d'encre pour vos tâches à volume.

Pour ce qui est du numériseur, notre travail nous mène surtout à numériser en série. Je vous suggère donc d'acheter un appareil qui ne fera que cela. Vous seriez surpris par l'efficacité et la discipline de ces machines lorsque vous y mettez le prix. Numériser

ses documents au fur et à mesure devient facilement une routine et vous donne un accès à vos dossiers où que vous vous situez.

Cela étant dit, en matière d'imprimantes portables, mon coup de cœur est l'imprimante portable HP Officejet 100 qui, en plus d'imprimer en couleur et par connexion Bluetooth, est facilement transportable et se range facilement dans ma mallette d'ordinateur. Ce petit bijou m'accompagne dans tous mes déplacements tels les visites chez des clients ou les séances de médiation sur place à la division des petites créances.

Côté numériseur portable, j'aurais pu opter pour des modèles si compacts qu'ils ne dépasseraient pas la circonférence d'un avant-bras (du moins le mien). Cela étant, j'ai préféré opter pour un appareil de la taille d'un ordinateur portable 17 pouces avec vitre traditionnelle et d'un poids incroyablement léger. J'ai nommé le Epson Perfection V39, pour la modique somme de 85 \$.

Pour terminer et vous assurer d'avoir accès à l'équivalent de toutes les fonctionnalités d'un appareil multifonction, saviez-vous qu'il existe aujourd'hui des services de télécopieur en ligne pour aussi peu que 10 \$ par mois? Vous pouvez ainsi envoyer et recevoir vos correspondances par courriel même si votre correspondant utilise un système filaire traditionnel.

Tablettes

Les tablettes, elles, ont presque toutes les mêmes fonctionnalités. Les deux produits qui se démarquent le plus sont les tablettes Note Pro de Samsung et iPad Pro d'Apple. Je retiens ces deux modèles en raison de leurs stylets qui favorisent une prise de note efficace et intuitive. J'utilise moi-même le Samsung Note Pro depuis un peu plus d'un an et n'ai jamais réutilisé un bloc note de papier depuis. Je peux écrire, dessiner, effacer, sauvegarder, en plus d'utiliser des codes de couleurs dans la prise de note, la rendant ainsi plus vivante et compréhensible que jamais. Le tout en conservant l'intuitivité et l'expérience manuscrite à laquelle je tiens tant. Le meilleur des deux mondes! En fait, je fais désormais signer mes mandats sur ma tablette, lesquels sont automatiquement sauvegardés en PDF puis envoyés à mes clients par courriel.

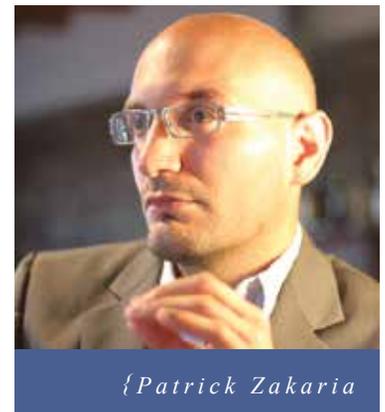
L'efficacité de ces deux catégories d'outils se situe dans l'écosystème qu'elles permettent de créer.

Je peux vous confirmer que je transporte plusieurs fois par semaine ma tablette, mon ordinateur, mon imprimante et mon numériseur portables, en plus de mes (rares) dossiers papier dans ma mallette extensible à multiples compartiments, laquelle a une dimension standard (12,5 po x 16,5 po x 5,25 po). Si vous n'en avez pas, vous pouvez vous en procurer une à partir d'environ 90 \$.

En conclusion, l'ensemble de ces outils me procure la même efficacité que je sois au bureau, à la maison ou dans tout autre lieu. À l'exception de mon ordinateur Macbook Pro, le tout m'aura coûté entre le tiers et la moitié d'un loyer annuel de bureau.

Si vous songez à vous lancer à votre compte ou à déménager votre bureau, je vous encourage à installer temporairement votre pratique à la maison pendant environ six mois, soit le temps de vous procurer ces incontournables qui sont un véritable investissement à long terme en matière d'efficacité. Vous pouvez, durant cette période, rencontrer vos clients au palais de justice, dans ces bureaux louables à l'heure ou chez des confrères qui, j'en suis persuadé, se feront un plaisir de vous accommoder dans cette ère de collaboration entre jeunes professionnels.

Je vous laisse donc réfléchir à la forme que pourrait prendre votre bureau mobile pendant que je me prépare à un autre voyage, sans pour autant laisser mon bureau derrière moi.



{Patrick Zakaria

DÉCOUVREZ NOTRE PROGRAMME DE RABAIS POUR JEUNES JURISTES

*SOQUIJ | soquij.qc.ca/desaujourd'hui





LES JURISTES EN ASSOCIATIONS

Un article paru dans l'ExtraJudiciaire d'avril intitulé « Pour une association des avocats du Québec »¹ faisait état d'un « vide entourant la protection des membres [du Barreau du Québec qui n'aurait] jamais été comblé ou repris par quelque autre organisation ». J'aimerais ajouter à cet article quelques précisions.

Tout d'abord, l'existence de multiples associations de juristes permet à virtuellement tous les avocats qui le désirent d'y trouver leur compte: l'Association des avocats et avocates de la défense, l'Association canadienne des conseillers(ères) juridiques d'entreprise, l'Association des avocats et avocates de province qui regroupe des avocats pratiquant hors des centres urbains de Québec et Montréal, ou l'Association du Barreau Canadien – Division Québec qui permet à tout avocat membre du Barreau du Québec d'intégrer cette association à vocation générale. Trente-cinq de ces associations sont listées sur le site web du Barreau du Québec.² C'est sans parler du Jeune Barreau de Montréal, du Jeune Barreau de Québec et de l'Association des Jeunes Barreaux de Région qui regroupent systématiquement tous les avocats de dix ans de pratique et moins.

Peut-on dire qu'il y a un vide quant aux possibilités associatives des avocats au Québec ?

Il y a, dans ces associations, certains problèmes quant au poids qu'elles peuvent avoir dans le débat public ou le nombre de membres; aucune d'entre elles ne peut se targuer d'être vraiment représentative de la profession entière. Faute d'adhésion obligatoire, certaines ne regroupent pas suffisamment de membres pour influencer les décideurs; un coût prohibitif peut empêcher d'autres associations d'être accessibles à tous les avocats.

Les États généraux du JBM ont récemment démontré que la situation de l'emploi et la situation financière des jeunes avocats au Québec étaient de plus en plus précaires. Il est difficile de croire qu'un avocat pratiquant à son compte, qui doit payer sa cotisation professionnelle, ses dépenses de bureaux et administratives, puisse se permettre d'adhérer à une association professionnelle qui demande 700 \$ par année pour être membre. Déductible d'impôts, soit, mais une dépense qui sera considérée comme superflue au regard des avantages obtenus en retour...

Les Jeunes Barreaux (JBM, JBQ et AJBR) sont à adhésion automatique : chaque avocat nouvellement assermenté devient membre de son jeune barreau respectif et le restera tant qu'il sera avocat jusqu'à ce qu'il ait terminé sa dixième année de pratique. Cette adhésion universelle permet aux Jeunes Barreaux d'avoir un poids et une crédibilité auprès des institutions. Le JBM intervient régulièrement dans les débats publics et a eu l'opportunité d'exposer le point de vue des jeunes avocats jusqu'à la Cour Suprême du Canada. Le JBM s'est donné comme mission de défendre les intérêts de ses membres et d'améliorer l'accès à la justice des justiciables. Son efficacité et sa réputation en font un acteur incontournable dans les débats juridiques de Montréal et de la province puisqu'il a démontré par son sérieux que sa voix valait la peine d'être entendue.

Une association à adhésion volontaire supplémentaire est-elle donc nécessaire au Québec? Je crois que non. Pour atteindre les objectifs escomptés par les auteurs de l'article cité ci-haut, il serait nécessaire que l'adhésion soit obligatoire et que ladite association soit régie par un mandat spécifique de protection de ses membres. Le mot peut en rendre certains inconfortables, mais cette association aurait un rôle de syndicat. Un modèle qui pourrait inspirer est celui des fédérations de médecins. Quoique divisées en différentes fédérations selon la pratique, les fédérations de médecins se présentent comme des syndicats professionnels; d'ailleurs, la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec se décrit comme « le syndicat professionnel qui représente l'ensemble des médecins omnipraticiens du Québec »³. L'adhésion est obligatoire et, lorsque possible, les cotisations sont prélevées automatiquement auprès des membres⁴. Une telle structure permet aux fédérations de médecins de se présenter en bloc pour faire avancer leur cause.

Il faut cependant se demander ce que la communauté juridique chercherait à accomplir en procédant de la sorte. Les médecins sont dans la situation particulière d'avoir un employeur unique, le Gouvernement du Québec. Ce n'est pas le cas des avocats.

L'idée d'une association universelle des avocats du Québec a nul doute un certain mérite, mais elle devra avoir un mandat plus large que d'offrir des formations et des occasions de réseautage. En attendant, les Jeunes Barreaux, entre autres, occupent ce soi-disant « vide » et vont au front pour défendre l'intérêt des professionnels du droit.

- 1 Volume 30, n° 2, « L'avocat 360° », Avril 2016.
- 2 <http://www.barreau.qc.ca/fr/avocats/vie-associative/associations/>
- 3 <https://www.fmqo.org/fmqo/a-propos/>
- 4 Par exemple, dans le cas de la Fédération de médecins résidents du Québec.



Alex Goupil

THE LIBOR (LONDON INTERBANK OFFER RATE) SCANDAL

In August of 2015 a 12-person jury at the Southwark Crown Court in England found Tom Hayes, a UBS and Citigroup trader, guilty of ‘[conspiracy] to defraud’ for his scheme to ‘rig the Libor.’¹ Subsequently, however, six of his co-defendants were acquitted of committing the same crime.² This note briefly explores the statutory offence of fraud applicable to the conduct of the defendants in Canada.

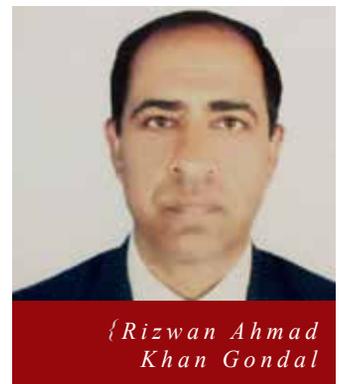
In *Théroux*, the defendant was ‘the directing mind’ of ‘a residential construction [business] in the province of Québec.’³ The business representatives obtained deposits from and entered into purchase agreements with ‘prospective home buyers’ based upon the representation that such deposits would be insured.⁴ It was a verbal representation, however, ‘[i]t was backed up by a certificate of participation’ displayed on the office wall. That representation eventually turned out to be false.⁵ Consequently, the defendant was convicted⁶ of fraud pursuant to s380(1)(a) of the Criminal Code⁷ which states that ‘Every one who, by deceit, falsehood or other fraudulent means, whether or not it is a false pretence within the meaning of this Act, defrauds the public or any person, whether ascertained or not, of any property, money or valuable security or any service, (a) is guilty of an indictable offence and liable...’⁸ Quoting *Dickson J.* in *Olan*⁹ the Supreme Court in *Théroux* described the offence of fraud to constitute two elements: 1) a ‘dishonest act’ and 2) the resulting ‘deprivation.’¹⁰ The ‘dishonest act’ could be ‘established by proof of deceit, falsehood or “other fraudulent means,”’ while ‘deprivation’ could be ‘established by proof of detriment, prejudice, or risk of prejudice to the economic interests of the victim, caused by the dishonest act.’¹¹ When the act that is the subject of the complaint is founded in ‘deceit’ or ‘falsehood,’ the inquiry only needs to determine ‘whether the accused, as a matter of fact, represented that a situation was of a certain character, when, in reality, it was not.’¹² When

the inquiry is conducted under the guise of ‘other fraudulent means,’ ‘the existence of such means will be determined by what reasonable people consider to be dishonest dealing.’¹³ The courts have stated that such conduct may include ‘the use of corporate funds for personal purposes, non-disclosure of important facts, exploiting the weakness of another, unauthorized diversion of funds, and unauthorized arrogation of funds or property.’¹⁴

In widening the gravamen of the offence, the Court in *Olan* stated that actual ‘economic loss was not essential...; the imperilling of an economic interest is sufficient even though no actual loss has been suffered.’¹⁵

Concerning *mens rea*, the Court in *Théroux* opined that the ‘test for *mens rea* was subjective,’¹⁶ as such, the *mens rea* could be ascertained by ‘the subjective awareness that one was undertaking a prohibited act (the deceit, falsehood or other dishonest act) which could cause deprivation in the sense of depriving another of property or putting that property at risk. If this is shown, the crime is complete.’¹⁷ In clarification, *Taggart J.A.* of the British Columbia Court of Appeal in *R. v. Long*¹⁸ stated that even if the accused relied on the fact that ‘deprivation would not take place’ or ‘the subjective belief’¹⁹ that ‘there was nothing wrong with what he or she was doing’ that would provide no defence to the offence of fraud.²⁰ The only thing that needs to be shown is that the ‘accused knowingly undertook the acts in question, aware that deprivation, or risk of deprivation, could follow as a likely consequence’ or the accused was ‘reckless as to whether or not [such consequence will] ensue.’²¹

Although there have been no prosecutions linked to the rigging of the Libor in Canada, it is inconceivable that Canadian consumers have not been affected by the manipulation of a benchmark interest rate that affects more than ‘\$300 trillion worth of loans worldwide.’²² Remember the 2008 mortgage crisis? Ex-Barclays trader, Jonathan Mathew, has, himself, admitted to having inflated the Libor ‘for [at least] two years until [the] mid-2007’ and has testified that similar practices existed ‘at other [major] banks’ as well.²³



{ Rizwan Ahmad
Khan Gondal

1 David Enrich, “Former Trader Tom Hayes Sentenced to 14 Years for Libor Rigging” (August 03, 2015) Wall Street Journal, online: <<<http://www.wsj.com/articles/tom-hayes-convicted-of-libor-rigging-1438610483>>>

2 William R. Stewart, “Jury hands prosecutors first loss in LIBOR trials” (February 4, 2016) Barnes & Thornburg LLP, online: <<[3 *R v Théroux*, 1993 CarswellQue 2040, \[1993\] 2 SCR 5 at para 2.](http://www.lexology.com/library/detail.aspx?...>></p></div><div data-bbox=)

4 *Ibid* at para 4.

5 *Ibid* at para 5.

6 *Ibid* at paras 7 and 8.

7 RSC 1985, c C-46 s380(1)(a), (formerly s. 338(1)(a)).

8 *Ibid*.

9 *R v Olan*, [1978] 2 SCR 1175.

10 See *supra* note 3 at para 13.

11 *Ibid*.

12 *Ibid* at para 15.

13 *Ibid*.

14 *Ibid*.

15 *Ibid* at para 14.

16 *Ibid* at para 18.

17 *Ibid* at para 21.

18 *Ibid* at para 31.

19 *Ibid* at para 32.

20 *Ibid* at para 21.

21 *Ibid* at para 23.

22 The Wheatley Review of Libor: final report. (September 2012) at 3.

23 Alex Davis, “Ex-Barclays Trader Made False Libor Submissions For Years” (May 16, 2016) Law360, online: <<[14](http://www.law360.com/banking/articles/...>></p></div><div data-bbox=)



Viola Canales

Dare to Be Creative in Your Law Career

Viola Canales, a lawyer and ex-U.S. Army captain, is a lecturer at Stanford Law School where she teaches a writing workshop named Law and Creativity. This class challenges law students to dig into their literary side by analyzing readings, which feature lawyers, and then writing a piece every week for their peers and teacher to review and critique. The following are a few of Ms. Canales' thoughts.

What's the connection between creativity and law ?

Practising law often becomes a contest of opposing parties intent on winning at all costs, usually resulting in net losses all around, even for the eventual winner (think of costs, not just in terms of money, but also in time and the stress legal matters involve). Taking a step back, ascertaining what each party wants most, can often result in a more timely and reasonable result. [...] Insight into each party's deepest wants is a better starting point towards negotiating a reasonable compromise, without needlessly wasting time, money, and emotional health.

Another example of using creativity in the pursuit of legal justice is realizing that filing a lawsuit is not always the only, even the best way of solving a problem. This is especially true when the problem is the result of an opposing consciousness. A story, novel, article, even a letter might be more effective in raising people's consciousness, by affecting them emotionally, allowing them to see and experience what was once an abstract point or cause in a real, personal way. Think of Harriet Beecher Stowe's novel Uncle Tom's Cabin, which prompted President Abraham Lincoln, upon greeting her, to say, "So you're the little woman who wrote the book that started this great war." Or Dr. Martin Luther King Jr.'s "Letter from a Birmingham Jail," which he wrote while incarcerated in a Birmingham, Alabama, prison that personalized the Civil Rights movement while calling for civil disobedience in response to injustice.

How do you develop your creativity ?

One way, whether developing a character for a story or crafting a strategy for a legal matter or personal issue, is to ask what the main character, the person, wants most, then to ask how far he or she is willing to go to get it, the costs the person is willing to incur in getting it. If the person is confronting another person, asking and answering the same two questions about the other person will often help focus and clarify the possibilities for attaining a reasonable result.

Another tool is to determine a person's primary character traits, including flaws. This allows you to predict how this person is likely to react to a crisis situation or the problem at hand, which you can then

use in addressing the case or problem. If, for instance, you wake up finding an alligator in your swimming pool, you're not going to jump into the water and try wrestling it, fearing it's going to crawl out of the pool and attack your kids. Knowing it walks a lot slower than it swims, whereas you are just the opposite, you're better off draining the pool, trapping it there. Of course this is a wild example, but it illustrates the point that determining a person's (or alligator's) strengths and weaknesses often helps to craft better strategies to solving problems.

Viola Canales has also shared some tips relating to a law career.

To be more successful in work, I think it's really important for lawyers to work with those who share their own personal values. A young lawyer should ask: What do I want most in practising law ? Then he or she should search to find a job at those law firms, public interest organizations or legal departments that mirror his or her values. More and more law schools are providing students with greater opportunities to work directly with real clients as student-lawyers through their clinical programs, which is a very positive improvement in legal education. Incorporating new and different ways of teaching law, as opposed to only using the Socratic, case method, is also a positive development, along with encouraging students to take courses in the business and other law-related departments in the university. Practising law is often a stressful, time-intensive profession, so, I think, it's important for young lawyers to find legal jobs that reflect their own values and where they can use their creative talents, along with their legal expertise, to have engaging, rewarding careers.



{Elizabeth Tran



Lorsque la vie lui donne des citrons, Beyoncé fait de la limonade. Quand la vie donne des oranges aux avocats, ils font de la marmelade... et du jus d'orange. Puisqu'une alimentation saine et équilibrée nécessite davantage que la consommation d'agrumes, il ne faut pas attendre les limettes, pomélos, kumquats, uglis, bergamotes, cédrats ou yuzus que la vie finira par nous donner tôt ou tard. Une visite à l'épicerie s'impose. Maintenant.

La perception qu'ont les citoyens des avocats et du système de justice ne se porte pas très bien. Il faut en être conscient. Il faut faire quelque chose. L'accès à la justice est difficile. Les avocats coûtent cher. Ces problèmes seront-ils résolus en révisant la loi procédurale de fond en comble pour maximiser l'apport en fibres et vitamine C, tout en retirant les protéines, le fer, le calcium, etc. ? Est-ce vraiment ce dont ont besoin les clients ? Car il ne faut pas l'oublier : ce n'est pas pour les professionnels du droit que le système judiciaire existe. Il existe pour eux. Les clients. Chaque jour, ce sont leurs droits qui sont en jeu.

Je crois à fond à la justice participative, étant moi-même médiatrice et arbitre. On gagnerait tous à mettre la justice participative en application mille fois plus qu'on ne le fait déjà. Par contre, le fondement même de la justice participative est le volontariat. Il faut beaucoup, beaucoup de bonne foi pour résoudre un litige par entente entre les parties. Or, ce ne sont pas tous les dossiers qui réunissent les conditions gagnantes. Ce ne sont donc pas tous les dossiers, ni tous les clients, qui se prêtent à la justice participative.

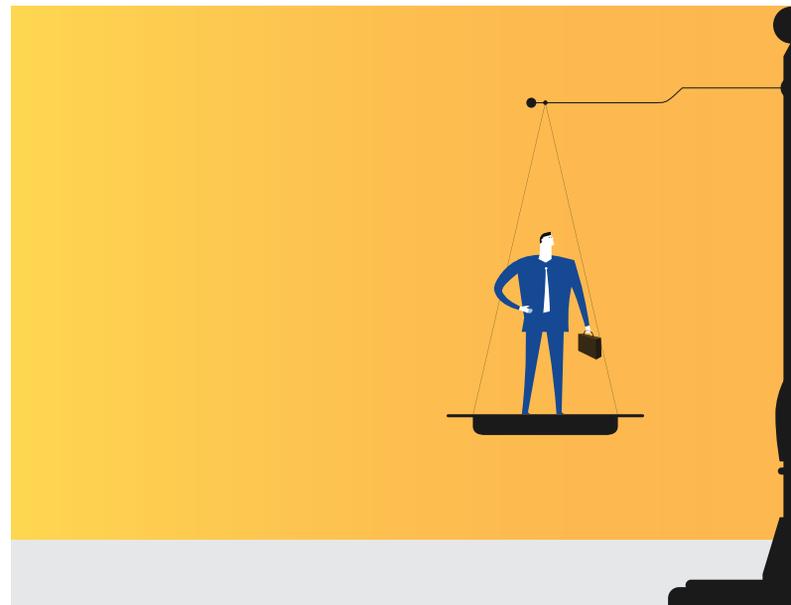
Les tribunaux demeurent nécessaires, pour ces fois où le travail des avocats derrière les portes closes ne suffit pas à raisonner deux personnes (ou plus) qui se trouvent dans une situation suffisamment désespérée pour accepter de s'adresser au tribunal afin d'obtenir justice, malgré les coûts et les délais.

Avant de réinventer complètement la roue en adoptant un tout nouveau *Code de procédure civile*, il y avait tellement d'actes que l'on aurait pu poser au quotidien pour réduire le fardeau financier que peut représenter une action en justice pour nos clients. Pour revoir les traditions. Pour amener la pratique du droit en 2021.

Le *Guide des meilleures pratiques* du Barreau du Québec est une référence incontestable en la matière, que tous devraient connaître sur le bout des doigts. Un autre document, beaucoup moins connu du fait de sa publicisation limitée, mérite d'être cité. Il s'agit d'un document rédigé par la Cour supérieure, affiché sur le site web www.tribunaux.qc.ca, dans la division d'appel de Québec, sous la rubrique « Outils utiles ». Il s'intitule « Les mesures de proportionnalité ». 8 paragraphes. Court, mais ô combien efficace.

Au-delà de ce qui précède, il est facile de penser à une foule de moyens par lesquels nous aurions pu et pourrions toujours nous réinventer, comme praticiens.

D'abord, il faut agir activement pour renverser cette croyance populaire selon laquelle un bon avocat porte des costards à 2000\$, roule sur l'or (en Porsche), charge un minimum de 300\$/h et facture 0,25 chaque fois qu'il décroche le téléphone. Quand j'ai établi le taux horaire que j'allais charger à mes clients, certains confrères m'ont conseillé de ne pas aller vers un taux aussi bas, car cela risquerait d'envoyer une mauvaise image aux clients. J'en ai fait à ma tête – comme je le fais si souvent. Il faut dire que j'étais fermement convaincue que la diminution des coûts de la justice passe d'abord et avant tout par... une diminution des coûts de la justice. Non mais, quelle idée !



Le changement de mœurs passe par la jeune génération que nous sommes. Avec un taux horaire plus bas, plus de gens auraient accès à l'assistance d'un avocat, les avocats auraient un bassin de clientèle plus grand et l'image de la profession ne pourrait que s'améliorer. Gagnant-gagnant.

Sans abolir la facturation à taux horaire, il faut apprendre à mieux adapter notre facturation en fonction des tâches accomplies. Puisque nous consacrons du temps à nos dossiers, il n'est certainement pas illogique de facturer selon le temps consacré. Par contre, six minutes n'apportent pas une valeur ajoutée au client de 10\$-15\$-30\$-40\$-50\$-75\$-100\$ dans tous les cas. Il faut tenir compte de ce qui a été fait, des compétences particulières de la personne qui l'a fait, de ce qui était nécessaire, de ce qui était justifié et du résultat obtenu.

Il faut aussi comprendre que les clients ne désirent pas toujours que nous leur chargions 0,3 chaque semaine pour faire un rapport, alors qu'aucune instruction n'est requise et qu'aucun suivi n'a été sollicité. Prévoir dans le budget un nombre d'heures allouées à tenir les clients informés (à titre gratuit ou non) ou encore répondre aux questions concernant l'avancement du dossier sur demande, voilà deux alternatives viables.

Pour diminuer les coûts, sur le plan pratico-pratique, pourquoi ne pas proposer à notre mandant de prendre une plus grande part des responsabilités dans la mise en état du dossier : préparer un projet de mise en demeure qui sera peaufiné par l'avocat, rédiger une chronologie des faits pouvant être aisément transformée en procédure, en plan d'interrogatoire ou en plan d'argumentation, etc. L'avocat n'a pas vécu les faits du dossier. Cela prend du temps pour les absorber. La collaboration et la transparence d'entrée de jeu peut nous faire sauver beaucoup de temps et sauver beaucoup de frais aux clients.

Parlant de transparence... Pour éviter des vacations inutiles à la Cour ou des remises, pourquoi ne pas sonder le confrère quant à ses disponibilités avant de transmettre un avis de présentation (quand les délais le permettent) ? Pourquoi ne pas transmettre un projet de procédure avant de la déposer, question de vérifier s'il y a possibilité de s'entendre sur une partie ou sur la totalité des conclusions recherchées ? Pourquoi ne pas transmettre un plan d'argumentation ainsi que nos autorités à l'avance, afin de limiter le débat à ce qui est strictement nécessaire ?

Certains répondront que de tels comportements entraîneraient la perte d'un avantage stratégique. Que le litige est un jeu d'échecs. Qu'il faut placer ses pions, tours, cavaliers et dame soigneusement, sans donner à l'adversaire un aperçu de ce qui s'en vient, ni un accès à son roi. Vous pourriez être surpris de tout le pouvoir que peut avoir un jeu ouvert, quand on a une bonne main.

Il faut réinventer le rôle de l'avocat, certes. Mais cela ne suffira jamais à régler tous les problèmes. Il faut aussi que les processus administratifs du système de justice soient étudiés et améliorés. J'ai pleine confiance dans notre système de justice. Là n'est pas la question. C'est la gestion de ce dernier qui mériterait d'être revampée : greffe électronique, rendez-vous à heure fixe à la Cour, calendriers de disponibilité interactifs pour fixer des journées d'audition ou des demandes en cour de pratique, nomination d'un seul et même juge gestionnaire par dossier, diminution du nombre de formulaires à remplir, possibilité de déposer des autorités sous format électronique, mise en place d'un système de dépens où des frais seraient versés pour chaque demande incidente qui serait déposée et où il y aurait une ordonnance de remboursement immédiat par la partie adverse en cas de victoire, instauration d'une procédure de jugement sommaire au lieu d'une défense orale généralisée, considération des honoraires extrajudiciaires comme étant un dommage direct suite à une conduite fautive, instauration de sanctions contre les recours institués malgré la prescription, intervention hâtive pour limiter les ressources judiciaires consacrées aux plaideurs querulents, etc.

« Je vais changer le monde avec une chanson », entendait-on à la radio en 2003. Il ne reste plus qu'à trouver laquelle.



Marie-Hélène Beaudoin

L'éducation juridique à l'école : un cours de droit au secondaire?

J'entends souvent des confrères et consœurs se désoler du manque de cours de droit à l'école secondaire. En effet, le *Programme de formation de l'école québécoise* est le seul, de tout le Canada, à ne pas offrir de cours optionnels ou obligatoires sur le droit.

L'école, comme composante de l'organisation sociale et de la vie en société, reste un milieu propice à tous les apprentissages. Elle joue un rôle multidimensionnel et permet aux élèves de se réaliser sur le plan social. Le développement de compétences juridiques devient incontournable pour atteindre les objectifs de l'école.

Cependant, la création d'un cours de droit au secondaire, dans la structure actuelle du Programme, pose de nombreux défis. D'abord, les juristes ne sont pas les seuls qui aimeraient ajouter un nouveau cours spécialisé destiné aux jeunes (on n'a qu'à penser aux nutritionnistes ou aux sexologues, qui ont, eux aussi, de très bons arguments!). Ensuite, le cours ne serait pas intégré au cursus obligatoire (déjà chargé!) des élèves : on parle plutôt d'un cours optionnel, selon le choix de l'école (comme on le propose avec le retour du cours d'éducation financière). Ainsi, peu d'élèves seraient rejoints. Enfin, on note un manque de formation par rapport au droit ou une insécurité des enseignants face à l'enseignement de notions juridiques.

Le juriste reste encore le mieux placé pour promouvoir et contribuer activement à l'éducation juridique (à l'école ou ailleurs). Il peut participer concrètement à ce développement des connaissances, habiletés et attitudes nécessaires pour un meilleur accès à la justice et une démocratie saine.

Aller vers le monde de l'éducation

En 1991, le rapport soulignait déjà que le monde de l'éducation devrait faire appel aux ressources disponibles dans le milieu juridique et à l'engagement des juristes. Notre code de déontologie prévoit d'ailleurs que « L'avocat contribue [...] au développement de mesures d'éducation et d'information à l'égard du public dans le domaine où il exerce ». Le juriste doit donc jouer un rôle central. Pour bien jouer ce rôle, il doit non seulement être disponible, mais aussi se donner la peine de comprendre le système scolaire en place.

Les Ateliers en classe d'Éducaloi, le Programme d'enseignement des droits de la personne de l'ABC-Québec, le Concours de plaidoirie de Juripop et les autres initiatives personnelles de nombreux avocats (dans leur école secondaire; au sein des écoles de leurs enfants!) sont des exemples inspirants qui nous permettent de faire les premiers pas vers le monde de l'éducation... juridique!



{Dominique Boutin

10% DE RABAIS[†]

Exclusif aux membres du
Jeune Barreau de Montréal

Meilleur
prix
garanti[‡]

LASIK MD
VISION

Réservez une consultation
gratuite au 1-866-971-1515
ou lasikmd.com/jbm



JOURNALISTE AVANT TOUT – LE DROIT COMME FONDEMENT DE SON UNICITÉ

M^e François Pouliot

Chroniqueur d'actualités économiques
et financières pour le journal *Les affaires*

Suite à la lecture du rapport intérimaire sur la situation de l'emploi chez les jeunes avocats du Québec, un constat s'impose : les jeunes avocats doivent sortir de la pratique traditionnelle du droit et innover en optant pour des carrières hors du commun. Selon ce rapport, les jeunes avocats « (...) doivent être encouragés dès l'université à revoir l'ordre établi, à repousser les limites et à explorer de nouvelles opportunités, de nouveaux modèles d'affaires et d'offres de services. Ils doivent « créer leur propre emploi » en faisant preuve d'initiative et de créativité. » Depuis, le rapport final a consolidé cette position.

Tout au long de cette série de portraits, nous vous avons présenté, tour à tour, des avocats qui œuvraient dans des domaines atypiques du droit. Nous avons voulu cette fois diriger les projecteurs sur un journaliste qui a volontairement opté pour une formation juridique, afin de se dessiner un parcours particulier, loin des conventions.

M^e François Pouliot a toujours su qu'il serait journaliste. Il était toutefois désireux de se donner une formation et une expérience qui le distingueraient de ses comparses. Il s'est donc tourné vers le droit afin de développer une vision qui lui soit propre. M^e Pouliot est actuellement chroniqueur d'actualités économiques et financières pour le journal *Les affaires*, journal hebdomadaire spécialisé en économie.

(Suite de l'article en page 20) ►

Avant même de terminer son baccalauréat en droit à l'Université Laval, M^e Pouliot écrit déjà pour un hebdo régional, attiré à la couverture régionale. Il en sera de même tout au long de ses étés universitaires. À la fin de son droit, dénichant dans la même veine un stage en région, il en ressort grandi par le large spectre des différents mandats qu'on lui confie. Tantôt appelé à se pencher sur des dossiers en droit familial et droit criminel tout autant que sur des dossiers relevant du droit des assurances, droit bancaire et de la construction..., il trouve cependant difficile le stress du métier d'avocat – tout autre que celui du journalisme; il est habité par la crainte de créer une injustice à ses clients et la responsabilité qui en découle. Il y restera deux ans, mais l'appel du journalisme se fait trop fort.

Son entrée dans la cour des grands du journalisme se produit il y a vingt-cinq ans quand le journal *Le Soleil* offre 10 emplois à des jeunes journalistes pour un an. Cette opportunité était une ouverture unique sur la profession puisqu'elle lui permettait d'occuper à tour de rôle différents postes à la salle de rédaction (pupitre, faits divers, judiciaire, journaliste d'investigation, sports...). Il dira plus tard que compte tenu de son jeune âge, la raison ne l'emporta pas sur sa passion, mais que ce changement de carrière aurait été certainement plus difficile une fois sa clientèle en droit bâtie et les mandats qui se seraient enfilés.

Très tôt, M^e Pouliot se démarque à la section judiciaire, et ce, compte tenu de son bagage juridique. Il réussit notamment à dénicher de bonnes histoires en parcourant le plumitif. Au cœur de la réforme du nouveau *Code de procédure civile*, il est en mesure de rapporter, mais surtout de synthétiser les nouvelles orientations. Intrigué par le milieu économique et ayant en poche quelques cours d'économie suivis durant son baccalauréat en droit, il offre à son chef de pupitre de l'époque de créer pendant un an un portefeuille fictif d'actions sous les conseils d'étudiants férus de ce domaine. M^e Pouliot ramène ainsi au cœur du journal une interaction avec le lectorat.

En plus d'avoir fait sa marque à la section économique du journal *Le Soleil*, M^e Pouliot a également été journaliste d'investigation. Ses connaissances juridiques l'amènent en 1996 à couvrir le procès au Vietnam d'un intermédiaire dans le marché du coton, recherché par Interpol pour fraude Monsieur Trần Triêu Quân, homme d'affaires du Québec, était intermédiaire dans une transaction complexe entre une compagnie vietnamienne et une compagnie américaine. La compagnie américaine ne livra jamais la marchandise, se contentant d'encaisser l'argent avant de disparaître sans laisser de trace. Dépassé par les événements, Trần Triêu Quan s'envola au Vietnam afin d'y voir plus clair. Il fût emprisonné sous ordre du gouvernement vietnamien qui y voyait une façon détournée de récupérer les millions disparus par le biais d'une caution.

M^e Pouliot était convaincu de son innocence et s'est donc envolé lui aussi au Vietnam afin de dresser un état des lieux. Malgré l'absence de preuve le condamnant, la Cour d'appel du Vietnam déclara Trần Triêu Quan coupable. M^e Pouliot fût interpellé par cette violation des droits humains fondamentaux et rédigea un reportage-choc sur le sujet. Ce n'est que trois ans plus tard que Trần Triêu Quan sera libéré suite à un avis émis par un expert en droit international de l'Université Laval, monsieur Jean-Maurice Arbour. Ce reportage-choc permit à M^e Pouliot de rafler le prix Judith-Jasmin de la Fédération professionnelle des journalistes du Québec.

Par ailleurs, en 1997, armé de ses réflexes d'avocat, devant le refus d'Hydro-Québec de répondre à sa demande d'accès à l'information, M^e Pouliot intente un recours devant la Commission d'accès à l'information (Commission). Il fit une requête afin de faire reconnaître Hydro-Québec à titre d'organisme gouvernemental et par conséquent visé par la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, L.R.Q., c. A-2.1. La Commission lui donna raison. Néanmoins Hydro-Québec porta la cause en appel. C'est ainsi qu'en 1999, la Cour du Québec infirme la décision de la Commission et la même année, la Cour supérieure refuse de réviser la dernière décision. Ce n'est qu'en 2002 que la Cour d'appel tranchera et accueillera le pourvoi (*Pouliot c. Cour du Québec*, 2002 CanLII 41158 (QC CA)). Dorénavant, suite à l'intervention de M^e Pouliot, toutes les filiales du gouvernement devenaient soumises à la *Loi sur l'accès à l'information*.

M^e Pouliot fit aussi un passage remarqué à la défunte chaîne Argent où, pendant deux ans, il dirige la section économique de la chaîne tout en assurant les sections économiques des unités de Québecor média, notamment au *Journal de Montréal*. Il rejoindra, par la suite, les rangs du journal *Les affaires* où il pratique toujours à titre de chroniqueur.

Malgré les horaires atypiques, courant les conférences de presse et plus particulièrement les séances de questions, M^e Pouliot y voit la façon la plus efficace de trouver son angle. Loin de son bureau, il dira toutefois qu'il travaille beaucoup plus maintenant qu'à titre d'avocat, mais que lorsque tu choisis la culture d'entreprise où tu te sens le mieux, le travail n'est plus que passion.

Avec le recul, il demeure qu'aux yeux de M^e Pouliot la meilleure approche reste d'aller chercher un bagage, une perspective que d'autres n'ont guère. Sa formation en droit ainsi que ses quelques années de pratique dans ce domaine lui ont permis de réformer sa pratique journalistique et de poser un regard particulier sur ses chroniques. N'étant plus membre du Jeune Barreau, M^e Pouliot a une perspective plus réaliste. Même s'il ne voit pas le journalisme comme nécessairement un métier d'avenir, il suggère aux jeunes avocats de pratiquer dans le domaine qu'il leur est cher tout en restant à l'affût des opportunités qui s'offrent à eux, car après tout le droit mène à tout.

{ Maryse Carrière
{ Raphaële Lavoie Lafontaine

FORMAT

Le numéro 1 de la formation

Nous formons du porte-parole jusqu'au dirigeant des plus grandes entreprises du Québec.

Nos formations

- ▶ Formation média
- ▶ Présentation d'affaires
- ▶ Parole publique

Nos formateurs

- ✓ Roland Mailhot
- ✓ Louis Lemieux
- ✓ Charles Faribault
- ✓ Réjean Léveillé

www.format.ca — 514.570.2403 — Contact : Sonia Guy

L'AVOCAT

JAMAIS SANS SON TÉLÉPHONE INTELLIGENT ?



Les nouvelles technologies étant omniprésentes dans le monde moderne, il n'est guère surprenant qu'elles s'immiscent dans le domaine du droit. Plusieurs applications conçues par des avocats et/ou pour des avocats nous permettent d'être plus efficaces. Tour d'horizon de ces applications dont vous ne pourrez plus vous passer.

Legalswipe : elle offre des conseils juridiques de façon instantanée lors d'une interaction avec la police. L'application explique ses droits à la personne qui l'utilise selon différents scénarios et en fonction du droit applicable. La personne doit tout d'abord sélectionner son territoire : Canada, États-Unis ou États-Unis – Texas, puis choisir la situation dans laquelle elle se trouve. Par exemple, un policier demande à voir une pièce d'identité, à entrer à votre domicile ou veut procéder à une fouille de votre personne. Il est également possible d'envoyer un message d'urgence avec données de géolocalisation et d'enregistrer l'interaction. Le cerveau derrière cette application se nomme Christien Levien, diplômé de l'Université d'Ottawa, qui a eu l'idée de la créer en raison des nombreuses fois où il a fait l'objet de profilage racial de la part des forces de l'ordre et ne savait pas comment réagir.

OnRègle.com : On vous a présenté cette application créée par une start-up québécoise lors du numéro d'avril dernier de l'ExtraJudiciaire. Elle permet aux justiciables de régler en ligne leurs différends de nature litigieuse en droit civil, et ce, sans l'aide d'un avocat, permettant ainsi une plus grande accessibilité à la justice. Elle repose sur un mécanisme d'offre et de contre-offre de nature confidentielle. Lorsque le montant d'une offre correspond au montant d'une contre-offre, on a un règlement. Une entente de règlement est alors produite et le débiteur devra payer le montant convenu dans un délai de trente jours. L'application a été créée par deux avocats, Me Alexandre Désy et Me Philippe Lacoursière, et un homme d'affaires et investisseur du nom de Charles Méthot.

StandIn Law : l'économie de partage au service du droit. Cette application de géolocalisation se veut l'équivalent d'Uber pour la communauté juridique. Elle permet aux avocats exerçant en droit criminel dans un petit bureau ou à leur compte devant aller représenter un de leurs clients en urgence, alors qu'ils sont à la

cour avec un autre client, d'avoir accès à une base de données d'avocats criminalistes ou de parajuristes disponibles dans la région concernée et de les contacter pour les représenter ce jour-là en échange d'une compensation financière. Les informations et documents confidentiels seront échangés de vive voix ou via courriel, et non pas via l'application. L'application est disponible pour les villes de Toronto, Détroit, N.Y.C., Chicago, Los Angeles et San Francisco.

Sign Easy : elle permet de signer électroniquement un document directement via son téléphone intelligent. Il suffit simplement de télécharger le document dans son cellulaire. Plus besoin de chercher un télécopieur lors d'une urgence en soirée ou en fin de semaine.

ComparePro : gratuite pour les détenteurs d'iPhone, elle permet de comparer les révisions apportées à des documents de nature juridique sur la route. Il suffit d'ouvrir deux documents à comparer et de générer une version redlined mettant en lumière les changements apportés à ceux-ci. Une connexion Internet n'est pas nécessaire.

LexisNexis Quicklaw : elle donne accès à de la jurisprudence aux détenteurs de iPhone. Elle permet d'annoter des textes de jurisprudence et de les télécharger pour y avoir accès sans connexion Internet. Bien que l'application soit gratuite, un abonnement à Quicklaw est cependant nécessaire pour pouvoir l'utiliser.

Evernote : elle existe en versions gratuite et payante et permet de prendre des notes écrites ou vocales et de les synchroniser sur divers appareils (cellulaire, ordinateur portable, iPad et ordinateur de bureau). Les notes sont ensuite disponibles hors connexion.

Trello : elle permet de créer un tableau pour organiser ses tâches sous forme de jeux de cartes souples que l'on peut déplacer à sa guise. Il est possible de partager le tableau avec ses collègues ou son adjointe et d'y avoir accès à distance sur son téléphone intelligent ou depuis son ordinateur de bureau.





COACHING



DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL : SAVOIR BIEN S'ENTOURER



Portant sur l'olympisme, le dernier numéro de l'ExtraJudiciaire proposait des réflexions sur les enjeux de l'univers sportif. À la différence des acteurs du milieu professionnel, les athlètes d'élite comptent, en plus de leur effort physique, sur le soutien d'un entourage formé de thérapeutes et de psychologues sportifs. Qu'en est-il des avocats et avocates qui doivent concilier un marché de l'emploi préoccupant et des attentes de performance ?

Existe-t-il un parallèle entre le monde du sport d'élite et la pratique du droit ? Sans verser dans les stéréotypes, il est possible de suggérer que ces deux milieux valorisent la performance, souvent au prix de sacrifices personnels. Cet idéal de performance dans le milieu juridique est souvent présent dès le début du cheminement universitaire, et ce, jusqu'aux étapes du recrutement professionnel et de la pratique, qu'elle soit autonome ou en organisation. Ses effets peuvent conduire à une augmentation du niveau de stress, voire à la détresse psychologique.

Pas étonnant, donc, que l'un des besoins de développement professionnel les plus fréquemment exprimés par les jeunes juristes consiste en un besoin d'accompagnement et de partage face à ces expériences. Afin de contrer un sentiment d'isolement et de favoriser le développement professionnel, différentes options sont à la portée des avocats et avocates, dont le **mentorat** et le **coaching**.

Le mentorat repose sur la relation volontaire et spontanée, dans laquelle le mentor, détenant une expérience ou une expertise dans un domaine de pratique, choisit de transférer ses connaissances et habiletés professionnelles au mentoré, dans le but de répondre aux besoins de développement professionnel de ce dernier. À la différence du mentorat, la relation de coaching est soutenue par l'octroi d'un mandat de consultation à un coach par un professionnel qui souhaite atteindre des résultats mesurables, notamment une amélioration de performance. L'intervention du coach ne consistera donc pas en un transfert de connaissances, mais relèvera d'actions structurantes visant à faire cheminer le client vers le potentiel souhaité.

RÉCAPITULATIF

- **Mentorat** : Relation interpersonnelle d'échange de connaissances et de compétences au bénéfice des besoins d'apprentissage du mentoré.
- **Coaching** : Relation professionnelle dans laquelle un coach intervient auprès d'un professionnel afin de susciter des résultats mesurables (ex. : performance accrue, etc.).
- **Tutorat, parrainage, etc.** : D'autres modes de relations individualisées, se déroulant souvent en milieu de travail, avec une composante de supervision (ex. : accompagnement d'un nouvel employé).

Par où commencer si vous souhaitez vous investir dans une relation de développement professionnel ? Si vous œuvrez dans une organisation de grande taille, il est probable que les structures en place offrent déjà des programmes sophistiqués de mentorat. Autrement, il convient de se tourner vers les associations professionnelles qui peuvent mettre de l'avant des initiatives de mentorat, comme le font le Jeune Barreau de Montréal et le Barreau de Montréal. Puisque le mentorat repose sur des affinités entre deux professionnels, il ne faut pas sous-estimer le potentiel du réseautage pour développer une telle relation.

Le milieu du coaching est plus structuré, permettant d'avoir accès à des répertoires de coachs accrédités qui peuvent également être membres de professions réglementées. Quelle que soit la voie choisie, il importe d'entamer la démarche par la définition des objectifs de développement poursuivis, des modalités, des rencontres et de l'évaluation des apprentissages découlant de la relation. À noter que seul le mentorat peut se qualifier à titre de formation reconnue aux fins de l'obligation de formation continue, et ce, tant pour le mentor que pour le mentoré, le tout sujet aux critères du Règlement sur la formation continue obligatoire des avocats.

Le moment de la rentrée judiciaire en est un qui marque le retour à un rythme soutenu des activités professionnelles. Pourquoi ne pas en profiter pour bâtir une relation avec un mentor ou encore bénéficier du soutien d'un coach ? Encore mieux, offrir de son temps à titre de mentor peut aussi se révéler être une expérience enrichissante.



{Yanneck Ostaficzuk



Donnez-moi un point fixe et un levier et je soulèverai la Terre¹



Plusieurs cabinets offrent à leurs jeunes recrues les services de celle* qui les aidera à penser leur carrière, une mentore. Tout en présumant que la plupart d'entre elles s'affairent à cette tâche avec le sérieux qu'elle requiert, on ne peut s'empêcher de se questionner sur leur véritable apport au parcours professionnel d'une pupille, plus précisément, face à leur concurrente, la commanditaire?

Une mentore évolue traditionnellement à l'extérieur de notre lieu de travail, elle guide nos décisions professionnelles, porte notre attention sur des opportunités et offre de la rétroaction et du soutien. En revanche, une commanditaire est une alliée au sein de notre propre organisation qui se fait le porte-étendard de nos réalisations en nous référant, notamment, pour des promotions ou des projets de grande notoriété et, surtout, elle a les moyens de cette laborieuse tâche². La première nous pousse du bas vers le haut et la seconde nous tire à partir du haut vers le haut.

Des échanges dysfonctionnels au bureau aux négociations de salaire ou de promotion, la mentore oriente et conseille. Notre relation repose davantage sur une chimie qui fait en sorte qu'elle saisit notre personnalité. Elle comprend comment notre cerveau fonctionne, ce qui l'allume, l'éteint, le passionne ou l'ennuie. Nous la percevons comme une référence, comme notre « personne raisonnable mise dans les mêmes circonstances ». Sans édulcorant, elle a le courage de nous dire que l'on s'égare. Cette relation n'a pas de terme, ou plutôt, celui-ci serait à exécution successive au rythme des phases de nos carrières. Malgré son caractère plus intime, cette relation doit demeurer professionnelle, un peu comme celle que l'on aurait avec un professeur, à la différence près que la mentore vous choisit tout autant que vous la choisissez. Quoiqu'elle en retire des bienfaits, son intervention auprès de nous ne repose pas sur son avancement personnel.

La commanditaire œuvre plus souvent dans l'ombre et nous promeut auprès de décideurs afin d'augmenter sa propre notoriété. C'est celle qui n'hésitera pas à exiger que nous soyons attirées à son projet et qui se portera garante de notre performance. Elle sera davantage impressionnée par des démonstrations concrètes de nos capacités que par l'éloge de nos qualités ou de nos défauts (gare au partage à outrance de vulnérabilités). Son intérêt pour notre contribution peut prendre naissance dans des actions que nous ne valorisons pas nécessairement, mais qui, pour elle, présentent une valeur ajoutée. C'est pourquoi il faut être attentive et surtout, constante. Chacune de nos collègues a le potentiel de devenir notre commanditaire, il suffit que notre travail réponde à son opportunisme et qu'elle s'approche de la sphère décisionnelle.

Aussi, la création du rapport de confiance commanditaire-commanditée dépasse les murs de notre organisation actuelle. Ainsi, mobilité oblige, il est possible que nous bénéficions de ce capital relationnel ultérieurement. Si nous n'en côtoyons pas au sein de notre entreprise, nous pouvons la retrouver dans des conseils d'administration d'organisations dans notre domaine de pratique et notre industrie. Par opposition à la mentore, la commanditaire s'attend particulièrement à ce que nous lui soyons loyales et dignes de confiance puisqu'elle, en échange, met sa réputation en jeu pour nous soutenir. Rappel sympathique : nous n'avons pas à l'admirer et elle n'a pas à nous inspirer, elle représente une alliée dont l'influence peut mutuellement nous faire progresser.

Enfin, les mentores seraient des développeuses de carrière, tandis que les commanditaires seraient des accélératrices de carrière³. Les deux relations demandent temps et finesse et sont toutes deux aussi pertinentes pour influencer notre avancement professionnel. Par contre, elles répondraient à des objectifs différents : être commanditée aurait un effet de levier alors qu'être mentorée en aurait un d'apprentissage.

*Le féminin est utilisé non pas pour alourdir le texte comme le souhaiterait l'interprétation a contrario de la formule habituelle, mais bien pour sensibiliser mes consœurs à l'une de ces réalités qui continue, principalement et tristement, d'être masculine.

1 Citation Archimède

2 *Forget a Mentor, Find a Sponsor: The New Way to Fast-Track Your Career*, Sylvia Ann Hewlett, ©2013 Harvard Business School Publishing Corporation, Adapted by permission of Harvard Business Review Press, ISBN: 978-1422187166.

3 Ibid.



{Amina Kherbouche

CALENDRIER DES ACTIVITÉS 2016

AOÛT 2016

- 25 | **6@8 ESTIVAL**
LIEU : La Scena
Quai Jacques-Cartier, Vieux Port de Montréal
HEURE : dès 18 H 00
- 27 | **TOURNOI DE VOLLEYBALL**
LIEU : La Plage Celtique
10500, av. de Bois-de-Boulogne, Montréal
HEURE : 9 H 00 À 16 H 00

SEPTEMBRE 2016

- 7 | **PRIX PARIS-MONTRÉAL | INTERNATIONAL DEBATE CHAMPIONSHIP**
LIEU : Cour d'appel du Québec à Montréal
100 rue Notre-Dame Est, Montréal
HEURE : 17 H 00
- 7 | **COCKTAIL DE LA RENTRÉE**
LIEU : à venir
HEURE : dès 19 H 00
- 18 | **JURITOUR**
Encouragez l'équipe du Jeune Barreau de Montréal en faisant un don!

À L'AFFICHE

POUR PLUS D'INFORMATION SUR LES ACTIVITÉS À VENIR, CONSULTER LE WWW.AJBM.QC.CA

*Dossier
spécial*

NOUVEAU CODE DE PROCÉDURE CIVILE

Toute la documentation disponible au CAIJ sur le nouveau Code de procédure civile en un seul endroit.

ACCÉDER RAPIDEMENT :

- Au **NCPC annoté** dans **eLOIS**

Enrichi des commentaires de la ministre, des modèles d'actes de procédure et d'un tableau de concordance.

- À plus de **400 questions de recherche** sur la procédure civile dans **TOPO**

- Les **publications pertinentes** dans **eDOCTRINE**

- Les **ouvrages** sur le sujet dans **BIBLIO**



CENTRE D'ACCÈS À
L'INFORMATION JURIDIQUE

caij.qc.ca/dossierNCPC